



## **AVIS PUBLIC**

### **CESSION D'UN BIEN IMMEUBLE**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné que la Ville de Terrebonne a aliéné, le 13 mars 2019, à titre gratuit conformément à l'article 29, paragraphe 1.1 de la *Loi sur les cités et villes* et autrement que par enchère ou soumission publique, le bien immeuble suivant:

<b>Immeuble</b>	<b>Acquéreur</b>
Lot 6 227 103 du cadastre du Québec (avenue de la Croisée)	Commission scolaire des Affluents

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 25 mars 2019.

M<sup>e</sup> Nathalie Bohémier,  
Greffière, *par intérim*